



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 9 MARS 2020**

JCB

GREFFIER

P.D.

MAIRE

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le **NEUVIÈME** jour du mois de **MARS** de l'an **DEUX MILLE VINGT**, à l'heure et l'endroit habituels des sessions.

SONT TOUS PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Frances Bonenfant, Guy Ouellet, Deborah Bishop, Joshua Richer et Hélène Hamel.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Philippe Dutil.

Le directeur général, M. Jean-Charles Bellemare, est également présent, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il y a 2 personnes dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

2.0

2020-03-9155

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

Le maire dépose le projet d'ordre du jour.

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout proposé.

ADOPTÉE

3.0

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)

3.01

2020-03-9156

Adoption des procès-verbaux des séances du 10 et du 18 février 2020 (3.1)

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Hélène Hamel

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2020 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 18 février 2020 soient acceptés tels que déposés.

ADOPTÉE

3.02

Affaires délibérantes des procès-verbaux (3.02)

Aucun sujet ou question n'est apporté au directeur général, M. Jean-Charles Bellemare, concernant les affaires délibérantes des séances précédentes du conseil.

3.03

Transfert des « Points en suspens » à être traités à cette séance (3.03)

Aucun sujet n'est transféré des « Points en suspens » pour être placé à l'ordre du jour de cette séance.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 9 MARS 2020**

SCB
GREFFIER
P.D.
MAIRE

4.0 RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (4.0)

4.01 Rapport des délégations de pouvoir (4.01)

Le directeur général dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois de février 2020 conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et au *Règlement n° 2009-120* de la Ville, lesquels sont joints à la présente. Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :

Allen Desrosiers :	7 064,03 \$
Jean-Charles Bellemare	451,48\$

4.02 Rapport des revenus et des dépenses (4.02)

Le directeur général dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2019, lequel est joint à la présente.

4.03 Rapport d'activités (4.03)

Le directeur général résume les faits saillants des activités de l'administration municipale au cours du mois de mars 2020.

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au *Règlement n° 2019-02* de la municipalité, pour une période de quinze (15) minutes.

Nom	Sujet
Sylvie Boudreau	Stationnement municipal sur la rue Notre-Dame
Guy Lachance	Hausse des taxes
	Arbre problématique sur la rue du Granit

6.0 GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)

**6.01
2020-03-9157**

Comptes payés et à payer (6.01)

*Il est proposé par Joshua Richer
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.

Comptes payés en février 2020 :	68 824,44 \$
Comptes à payer en mars 2020 :	230 195,08 \$

ADOPTÉE

6.02 Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.02)

Note :

Le directeur général dépose au conseil la liste des retards impayés pour les taxes municipales, pour les années 2018 et celles précédentes, mise à jour en date du 28 février 2020, jointe à la présente.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 9 MARS 2020

SCB
GREFFIER

P.D.
MAIRE

6.03
2020-03-9158

Modification – Renouvellement des assurances 2020 (6.03)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead a renouvelé ses assurances pour l'année 2020 auprès de la firme PMA Assurances;

CONSIDÉRANT QUE lors de ce renouvellement, une série de documents dressant la liste des immeubles, des biens matériels et des organismes à être assurés ont été soumis aux fins de révision;

CONSIDÉRANT QUE cette liste contenait des immeubles, des biens et des organismes que soit la Ville ne les possède plus, soit ne sont plus faire l'objet d'une même couverture d'assurance ou n'existe plus;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a procédé à la révision de ces listes et qu'il appert nécessaire de modifier à la fois la liste des bâtiments, des biens et des organismes à assurer;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle couverture d'assurance réduira le montant de la prime de couverture annuelle;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle liste des objets couverts par l'assurance de la Ville a été transmise aux membres du conseil municipal et qu'ils s'en montrent satisfaits;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

QUE les membres du conseil municipal acceptent que le directeur général transmette la liste proposée à PMA Assurances inc. à des fins de révision.

ADOPTÉE

6.04
2020-03-9159

Cotisation annuelle à l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (6.04)

Il est proposé par Joshua Richer

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil municipal accepte de payer la cotisation annuelle de Mme Chantal Charest à l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec au montant de 1 115,50 \$, tel que prévu à son contrat.

ADOPTÉE

6.05
2020-03-9160

Cotisation annuelle à l'Ordre des urbanistes du Québec (6.05)

Il est proposé par Joshua Richer

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil municipal accepte de payer la cotisation annuelle de M Jean-François Joubert à l'Ordre des urbanistes du Québec au montant de 705,05 \$, tel que prévu à son contrat.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 9 MARS 2020**

JCB
GREFFIER

p.d.
MAIRE

6.06
2020-03-9161

Liste des dons 2020

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la liste des dons pour l'année 2020 soit adoptée telle que présentée au budget 2020.

ADOPTÉE

7.0

Législation (7.0)

7.01
2020-03-9162

Règlement 2020-01 « Règlement constituant un comité consultatif en loisir et culture » -
adoption (7.01)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 70 de la Loi sur les cités de ville (L.C.V.) « Le conseil peut nommer des commissions permanentes ou spéciales, composées d'autant de ses membres qu'il juge nécessaires, pour la surveillance de l'administration des divers départements civiques pour lesquels elles sont respectivement nommées, et pour l'administration des affaires qu'il peut, par règlement ou résolution, leur confier. » ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal jugent qu'il est dans l'intérêt des citoyens de la Ville de Stanstead que le conseil municipal se dote d'un comité dont l'objectif sera de stimuler l'environnement des loisirs et de la culture sur le territoire de la Ville de Stanstead ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Stanstead que les règles de fonctionnement et de gouvernance du comité soient établies par règlement ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Paul Stuart lors de la séance régulière du 10 février 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'un dépôt de projet de règlement a été aussi déposé lors de la séance régulière du 10 février 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement modifié a été acheminé aux membres du conseil municipal et qu'ils s'en montrent satisfaits ;

*Il est proposé par Hélène Hamel
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil municipal de la Ville de Stanstead adopte le *Règlement 2020-01 « Règlement constituant un comité consultatif en loisir et culture »*.

ADOPTÉE

8.0

Sécurité publique (8.0)

Aucun sujet n'est apporté.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 9 MARS 2020**

SCB

GREFFIER

P.O.

MAIRE

9.0

Travaux publics (9.0)

9.01

2020-03-9163

Paiement bris – Bell Canada (9.01)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead a procédé à des travaux d'excavation dans les fossés sur le chemin Lagueux en octobre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE malgré le marquage présent, le sous-traitant employé par la Ville de Stanstead qui procédait à l'excavation a brisé un câble appartenant à Bell Canada ;

CONSIDÉRANT QU'après des échanges entre la permanence et la compagnie Idemnipro, assureurs de Bell Canada, la Ville doit reconnaître sa responsabilité dans le dossier ;

CONSIDÉRANT QUE le coût des dommages s'élève à 2 201,38 \$;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil municipal acceptent de payer le montant de 2 201,38 \$ à Indemnipro afin de couvrir les frais de dommages encourus lors des travaux d'excavation sur le chemin Lagueux en octobre 2019.

ADOPTÉE

9.02

2020-03-9164

Achat d'un balai de rue (9.02)

CONSIDÉRANT QUE le département des travaux publics de la Ville de Stanstead veut se procurer un balai de rue afin de faire les travaux de nettoyage des artères du territoire de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE le département des travaux publics possède un balai de rue qui pourrait être offert en échange ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Eddynet de 8 317,29 \$ taxes incluses, incluant le crédit de 3 000 \$ en reprenant le balai de rue à la disposition de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE cet achat est prévu au budget 2020 de la Ville ;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil municipal acceptent l'offre de services et autorisent le contremaître des travaux publics à procéder à l'achat du nouveau balai de rue auprès d'Eddynet au coût de 8 317,29 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

9.03

2020-03-9165

Contrat : balayage de rues - 2020

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead a signé une entente avec le ministère des Transports du Québec afin d'effectuer le balayage des 11 km de routes appartenant au ministère ;

CONSIDÉRANT QUE le contremaître des travaux publics a sollicité une offre de service à 3 entrepreneurs afin d'effectuer le travail ;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 9 MARS 2020**

SCB
GREFFIER

P.O.
MAIRE

CONSIDÉRANT l'offre de services la plus basse est des Entreprises Simon Maurice au coût de 4 995 \$ plus taxes ;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

QUE les membres du conseil municipal acceptent l'offre de services et autorisent le contremaître des travaux publics à procéder à la signature du contrat avec les Entreprises Simon Maurice.

ADOPTÉE

10.0

HYGIÈNE DU MILIEU (10.0)

10.01

FEPTÉU – Puits : reddition de compte (le cas échéant) (10.01)

Le directeur général informe les membres du conseil que le projet n'est pas complété puisqu'il y a litige entre l'entrepreneur au contrat et un de ses sous-traitants. Le MAMH a été informé de la situation.

10.02

2020-03-9166

Inspection et maintenance du réseau géodésique - 2020 (10.02)

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil municipal acceptent d'octroyer le contrat d'inspection et de maintenance du réseau géodésique à M. Léo Beaudoin, consultant en génie municipal, pour un montant de 4 032,02 \$;

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires, le cas échéant.

ADOPTÉE

11.0

LOISIRS ET CULTURE (11.0)

11.01

Rapport d'activités

Le directeur général fait la lecture du rapport d'activités en loisirs pour le mois de février 2020.

11.02

2020-03-9167

Permission - course « Stanstead 5k race » - 9 mai 2020 (11.02)

CONSIDÉRANT QUE la 21^e édition de la course « Stanstead 5K Race » aura lieu le 9 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement, organisé par des bénévoles, empruntera des routes et la piste cyclable de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs ont adressé une demande d'aide en bien et services ;

CONSIDÉRANT QUE la liste des demandes a été acheminée aux membres du conseil municipal et qu'ils s'en montrent satisfaits ;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Joshua Richer



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 9 MARS 2020**

SCB
GREFFIER

PJQ
MAIRE

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil municipal acceptent de fournir aux organisateurs de la course « Stanstead 5K Race » les biens et services demandés afin de réaliser l'événement.

ADOPTÉE

11.03
2020-03-9168

Bénévoles responsables de la balle-molle (11.03)

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Joshua Richer

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les bénévoles responsables de la balle-molle pour l'été 2020 seront :

- Dany Robert
- Tara Hamilton
- Raymond Parent

ADOPTÉE

11.04

Compte-rendu : Rencontre du comité MADA (11.04)

Le directeur général dépose le compte-rendu de la dernière rencontre du comité de pilotage de la politique MADA.

12.0

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)

12.01

Dépôt de la liste des permis émis – février 2020 (12.01)

Le directeur général dépose la liste des permis émis pour le mois de février 2020 et fait un résumé du rapport d'activités de la permanence.

12.02

Dépôt du compte-rendu de la rencontre du CCU du 19 février 2020 (12.02)

Le directeur général dépose le compte-rendu de la rencontre du CCU du 19 février dernier.

Le conseiller Guy Ouellet se retire des délibérations. Il est 19 h 27.

12.03

2020-03-9169

Demande de dérogation mineure 2020-01 – 58 rue Maple (12.03)

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée en lien avec la vente de la propriété ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation concerne la marge de recul latérale de la maison ainsi que l'emplacement et le nombre de remises sur le terrain ;

CONSIDÉRANT QUE la situation est existante depuis plusieurs années et ne semble pas problématique ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation n'aura pas d'effet négatif sur la propriété ou sur le voisinage ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du CCU à cette demande;

Il est proposé par Joshua Richer

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 9 MARS 2020**

XB
GREFFIER

Paul
MAIRE

QUE le comité recommande au conseil d'approuver la demande, soit :

- Autoriser une marge latérale de 1,75 mètre pour le bâtiment principal, alors que l'article 5.6 intitulé "Usages, constructions et normes d'implantation par zone" du Règlement de zonage no 2012-URB-02 exige que cette marge de recul minimale soit de 7,5 mètres;

- Autoriser un total de quatre remises sur le terrain et situées à une distance de 1,6 mètre entre elles, alors que les articles 7.7 et 7.10 du Règlement de zonage no 2012-URB-02 exigent un maximum d'une remise et une distance de 3 mètres;

- Autoriser une marge arrière de 1,04 mètre pour deux remises, alors que l'article 7.7 intitulé "Normes d'implantation" du Règlement de zonage no 2012-URB-02 exige que cette marge de recul minimale soit de 1,5 mètre.

ADOPTÉE

Le conseiller Guy Ouellet revient au conseil délibérations. Il est 19 h 28.

12.04
2020-03-9170

Demande de dérogation mineure 2020-02 - 2 rue Junction (12.04)

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été présentée au CCU afin de remplacer l'îlot des pompes de la station-service situées au 2, rue Junction ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation concerne la distance entre l'îlot des pompes et l'emprise de rue ainsi que le terrain voisin ;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement des pompes bénéficie d'un droit acquis actuellement. La superficie du terrain rend impossible le remplacement des pompes en respectant les distances selon les normes actuelles ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas une grande différence avec la situation actuelle et que la dérogation n'aura pas d'effet négatif sur la propriété ou sur le voisinage ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du CCU à cette demande ;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Deborah Bishop

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le comité approuve la demande, soit d'autoriser une distance de 2,57 mètres entre l'îlot des pompes et l'emprise de rue; et 6 mètres entre l'îlot des pompes et le terrain voisin, alors que l'article 16.2.2 intitulé "Normes d'implantation des bâtiments" du Règlement de zonage no 2012-URB-02 exige que ces distances minimales soient respectivement de 6 mètres et 11 mètres.

ADOPTÉE

12.05
2020-03-9171

PIIA 2020-01 - 2 rue Junction : enseigne (12.05)

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée au CCU afin de remplacer les enseignes suite au changement de bannière du commerce situé au 2, rue Junction ;

CONSIDÉRANT QUE les enseignes demeurent les mêmes, il s'agit seulement de remplacer les panneaux de l'enseigne détachée et de l'enseigne sur le bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE les enseignes proposées s'intègrent bien au bâtiment et au milieu environnant ;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 9 MARS 2020

SCB
GREFFIER

P. St
MAIRE

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères du PIIA sont respectés ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du CCU à cette demande ;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Joshua Richer

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil municipal approuve la demande, soit d'autoriser la modification de l'enseigne détachée et de l'enseigne sur le bâtiment.

ADOPTÉE

12.06
2020-03-9172

PIIA 2020-02 - 2 rue Junction : rénovations (12.06)

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée pour remplacer l'îlot des pompes de la station-service;

CONSIDÉRANT QUE le projet va moderniser la station-service ;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'intègre bien au milieu environnant ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères du PIIA sont respectés ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du CCU a cette demande ;

Il est proposé par Joshua Richer

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil municipal approuve la demande, soit d'autoriser les travaux de rénovation à la propriété tels que présentés.

ADOPTÉE

12.07
2020-03-9173

PIIA 2020-03 – 94 rue Principale (12.07)

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée afin de construire une galerie fermée à l'avant du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte l'architecture du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'intègre bien au milieu environnant ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères du PIIA sont respectés ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du CCU à cette demande ;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil municipal approuve la demande, soit d'autoriser les travaux de rénovation à la propriété tels que présentés.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 9 MARS 2020**

SCB
GREFFIER

[Signature]
MAIRE

12.08
2020-03-9174

ADOPTÉE

Règlement no 2012-URB-02-08 amendant le Règlement de zonage n° 2012-URB-02 et ses amendements de la Ville de Stanstead – avis de motion et dépôt du 1^{er} projet (12.08)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté le Règlement de zonage n° 2012-URB-02 et ses amendements ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son Règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser l'ajout de l'usage « service de montage de lignes électriques » dans la zone C3 et l'ajout de l'usage « transport, vente et location de remorque » dans la zone C7 ;

CONSIDÉRANT QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) ont été dument respectées;

CONSIDÉRANT QUE selon les articles 124 et 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), la Ville doit fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation publique sur ce projet de règlement ;

Il est proposé par Deborah Bishop

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le premier projet du *Règlement no 2012-URB-02-08 amendant le Règlement de zonage n° 2012-URB-02 et ses amendements* soit déposé et adopté;

QUE le projet de règlement vise :

- l'ajout, au paragraphe c) *Zones commerciales C* du terme « Service de montage de lignes électriques » dans la section « Usages spécifiquement autorisés » et l'ajout d'un « X » à cet usage pour la zone C3;
- l'ajout, au paragraphe c) *Zones commerciales C* du terme « Transport, vente et location de remorque » dans la section « Usages spécifiquement autorisés » et l'ajout d'un « X » à cet usage pour la zone C7;
- par l'ajout, au paragraphe c) *Zones commerciales C* d'un «X» à l'usage « Marché local » dans la section « Usages spécifiquement autorisés » pour la zone C9;
- par l'ajout, au paragraphe e) *Zones résidentielles R* d'un «X» à l'usage « Résidence de tourisme » dans la section « Usages spécifiquement autorisés » pour la zone R2.

QUE l'assemblée de consultation aura lieu le 14 avril 2020, à 18h30, à l'hôtel de ville de Stanstead, située au 425, rue Dufferin, à Stanstead ;

QU'avis public soit donné à cette fin.

ADOPTÉE

13.0

CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)

Le directeur général dépose la liste de correspondances. On demande à participer à la campagne annuelle sur l'herbe à poux.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 9 MARS 2020**

JCB
GREFFIER

PW
MAIRE

14.0

VARIA (14.0)

Aucun sujet n'est soulevé.

15.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (15.0)

Sylvie Gaudreau	Corvée de nettoyage sur la piste cyclable
Guy Lachance	Déplore la zone de 30 km/h en zone scolaire sur la rue Dufferin
	Contrat de déneigement avec le ministère des Transports du Québec

16.0

POINTS EN SUSPENS (16.0)

Aucun point n'est en suspens.

17.0

2020-03-9175

LEVÉE DE LA SÉANCE (17.0)

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Deborah Bishop

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 19 h 54.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

Philippe Dutil,
Maire

Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et greffier